

LE PETIT RAPPORTEUR



Ailleurs en France

Mairie de Montpellier : 500 agents titularisés !

Le syndicat de la Mairie et du CCAS de Montpellier, se félicite de l'intégration dans la Fonction Publique Territoriale, de plusieurs centaines d'agents précaires.

En effet, ce sont plus de 500 personnes qui sont concernées par ce plan de déprécarisation. Les agents vacataires, mensualisés ou déjà titulaires actuellement à temps non complet, sont intégrés aux effectifs de la ville à temps complet et de manière statutaire.

Lors du Conseil Municipal du 27 juillet 2009, Hélène Mandroux, Maire socialiste de Montpellier, a fait voter un plan de déprécarisation sans précédent à la Mairie ! Lors de la campagne électorale municipale de 2008, Hélène Mandroux, alors candidate à sa propre succession, s'était engagée à réduire la précarité des agents municipaux.

Les personnels concernés, travaillent en grande majorité dans le secteur des écoles où des bâtiments communaux en tant qu'agents techniques.

A l'heure où les licenciements et les délocalisations se multiplient, la CGT se félicite qu'une revendication vieille de plus de vingt ans ait été entendue par Madame MANDROUX, candidate à la Mairie de Montpellier. Nous prenons acte que les engagements de campagne ont été tenus, ce qui est tout à son honneur.

Rentrée en force à la mairie de Drancy

C'est avec surprise que les agents du service restauration des écoles de Drancy ont préparé la rentrée le 1er septembre 2009.

A 9 h 30, l'ensemble du personnel se voit convier à un entretien avec les représentants de la municipalité à la salle Louis Meret. Les agents font valoir leur demande de présence des représentants du personnel. En effet, le Député Maire(nouveau centre ex UDF) de Drancy, Jean Christophe LAGARDE, a prévu de privatiser les postes publics de la restauration de 3 nouveaux groupes scolaires : Voltaire, Cachin, Diderot.

Peut-être que les fonctionnaires de Drancy paient le prix de la cantine gratuite ?

La loi est pourtant claire : la municipalité doit demander l'avis des élus du Comité Technique Paritaire en cas de délégation de service public et de suppression de postes publics.

2 élus CGT du personnel sont présents avec les 100 agents des écoles.

Malgré l'arrivée du personnel privé de SOGERES (25 salariés), malgré 2 heures d'attente pour

rien, la réunion ne démarre pas. Elle est même annulée !!! La DRH a demandé aux élus du personnel de sortir ! Émoi dans la salle, y aurait-il des choses à cacher ?

Peu de temps après, les élus du personnel apprennent par les agents que la réunion a de nouveau lieu à 15 heures dans la salle des mariages de la Mairie, de nombreux agents demandent leur présence pour les assister. La rentrée scolaire n'attend pas, mais on paiera les agents en heures supplémentaires pour éviter une réunion avec la CGT...

Un accueil trié sur le volet

Surprise, surprise... l'accueil est tel que pour les boîtes de nuit, pas de gorilles ni de physionomiste à l'entrée des portes mais le Directeur Général des Services (DGS) qui laisse entrer les agents, et pas la CGT, les agents, et pas la CGT, les agents...

Ce n'est pas un haut cadre administratif à plus de 10 000 € euros/mois qui va arrêter des élus du personnel CGT. Une esquive, non violente, une poussée de fessier sur la deuxième porte, et la salle retrouve ses représentants du personnel.

Syndicat contre force publique !!!

Menace de notre « apprenti videur » (DGS), il va appeler la police municipale... La menace s'exécute, les élus demandent l'arrêté du Maire qui interdit à un délégué du personnel d'assister le personnel à une réunion à Drancy. Le policier municipal, collègue des élus, reste sans voix. Nouvelle menace : « On va appeler la Police nationale ! ». Au final, ce sont 3 policiers qui arrivent, cela fait 5 agents de la force publique pour 2 délégués CGT. La salle exprime clairement que c'est trop !!! Les agents veulent que nous restions. Mais... nouvelle menace d'appeler un Officier de police judiciaire ???

Celui-ci arrivera avec une collègue, et le voila qui nous demande nos pièces d'identité. Nous expliquons que le Maire a autorisé les délégations syndicales, que nous sommes élus du personnel, que notre mission sur la réorganisation du travail des agents de restauration est entravée et que c'est illégal pénalement de la municipalité et de l'administration.

Mais que fait la police ?

Pendant que les élus du personnel sont retenus par la police, la municipalité déplace la réunion afin d'éviter la présence des élus CGT. Enfin libres car ils n'avaient rien à se reprocher, les délégués CGT décident de rejoindre rapidement la réunion. Elle est à côté de la Bourse du Travail. Oh surprise, le personnel est « *sous couvert de la protection anti CGT* » de la police municipale de Drancy et elle nous interdit l'entrée à la Bourse du travail ! Le pompon...

La CGT a donc décidé d'une lettre ouverte au Préfet pour stopper les procédures illégales de la Mairie de Drancy et va déposer une plainte au Procureur de la République. Le droit des élus du personnel est d'assister les salariés qui en font la demande lors de réunions avec l'employeur. Ces élus disposent de la liberté de déplacement dans l'entreprise pendant et en dehors de leurs heures de travail (lors des heures de délégation) afin en particulier de rencontrer leurs collègues.

Face à une administration qu'y ne conçoit que le dialogue dans son sens et surtout aucune contradiction, faut-il s'étonner que des salariés en viennent à la violence ? Dans un souci d'apaisement, la CGT des territoriaux de Drancy a préféré attendre la fin de la réunion pour discuter avec les agents concernés. Si demain le seul dialogue social se fait face aux forces de l'ordre, c'est le contrat social français qui vole en éclats. Et si vous avez été cambriolé hier après midi à Drancy, n'oubliez pas que les polices municipale et nationale devaient d'abord contrôler des syndicalistes.